



PROJET PEDAGOGIQUE PERISCOLAIRE ADEQUAT

2021/2022



L'essentiel & plus encore



Centre Social ADEQUAT - Place de l'église - 03160 Bourbon l'Archambault - 04 70 67 12 63 / 07 67 59 71 45
tiphaine.adequat@gmail.com - jessica.adequat@gmail.com



Membre de la Fédération des centres sociaux de France

Le centre de loisirs ADEQUAT :

Le centre de loisirs est un lieu de socialisation où les enfants viennent se détendre, s'amuser, rencontrer de nouveaux copains, découvrir des jeux, des activités, de nouveaux horizons. Il est complémentaire à l'école, à la famille et au milieu associatif en contribuant ainsi à une coéducation des enfants.

Il vise à offrir aux familles, un service de garde de qualité et à favoriser l'accès des enfants et des jeunes, aux vacances et aux loisirs. En ce sens, c'est un lieu riche en échanges, dans un cadre ludique, où tout est mis en œuvre pour satisfaire au mieux la curiosité des enfants, leur sens de l'observation et leur esprit créatif.

Les activités font appel à des domaines et des pratiques très diversifiés, tout ceci dans le respect du rythme de l'enfant et en toute sécurité.



SOMMAIRE

Présentation du centre de loisirs du Centre Social ADÉQUAT	p. 2
1- La carte d'identité	
1-1 Type et conditions d'accueil	p. 4
1-2 Lieux et ressources	p. 5
1-3 Publics accueillis	p. 5
2- Présentation de l'équipe	p. 6
3- Les intentions éducatives et les objectifs généraux	p. 7
4- Les activités	p. 8
5- La vie quotidienne	p.9/10
6- L'évaluation	p. 11
Annexe 1 : journée type 3-5 ans	p.12
Annexe 2 : journée type 6-12 ans	p.13

1. La carte d'identité

1.1 Type et conditions d'accueil

Le centre de Loisirs

Le centre de loisirs périscolaire et extrascolaire du centre social ADEQUAT est un accueil collectif de mineurs qui est ouvert à tous les enfants âgés de 3 à 12 ans.

Pour la garderie, seuls les enfants fréquentant les écoles primaires et élémentaires de Bourbon l'Archambault sont accueillis.

4

Période d'ouverture :

Le centre de loisirs est ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h00 à 8h45 et de 16h30 jusqu'à 19h.

Il est également ouvert le mercredi de 9h à 17h. Un pré et post accueil est possible de 7h30 à 9h00 et de 17h à 18h30.

Inscriptions

Pour les inscriptions, les responsables légaux des enfants doivent remplir un dossier constitué de deux fiches de renseignements :

- une fiche d'inscription où figurent les dates et horaires d'inscription de l'enfant
- une fiche sanitaire et administrative (une fiche par enfant)

Pour les inscriptions, le dossier est disponible sur notre site internet : www.adequat03.com ou à retirer directement au centre social ADEQUAT.

Documents à fournir lors de la première inscription ou à chaque début d'année :

- Fiche d'inscription
- Fiche sanitaire et administrative
- Dernier avis d'imposition ou numéro d'allocataire CAF
- Carnet de santé ou photocopie des vaccinations.
- Attestation de responsabilité civile
- Acceptation du règlement intérieur

1.2 Lieux et ressources

Les locaux :

Les locaux mis à disposition sont conformes à l'accueil des publics. Ils sont aménagés en fonction des spécificités des publics accueillis.

Le lieu du centre de loisirs est situé au centre social ADEQUAT, place de l'église à Bourbon l'Archambault, où nous disposons :

- D'une salle de sieste : avec des couchettes nominatives
- De sanitaires adaptés à la taille des enfants
- De deux salles d'activités qui nous servent également pour la restauration
- D'un vestiaire (avec porte-manteaux nominatifs)
- D'une cour (avec des jeux adaptés à disposition des enfants)

5

Les partenaires :

La Direction des Services départementaux de l'éducation nationale de l'Allier est l'organisme de tutelle de l'A.C.M. Elle délivre l'habilitation et propose un soutien technique et pédagogique durant le fonctionnement des Accueils de Loisirs.

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, la Caisse des Allocations Familiales, finance une partie du fonctionnement de l'ACM.

La Protection Maternelle et Infantile intervient également. C'est un service du Conseil Départemental. Elle propose un soutien technique pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans et donne son avis dans le cadre des habilitations.

Une convention de prêt avec la mairie de Bourbon l'Archambault nous permet de disposer de locaux pour le CLSH. Les mairies contribuent au bon déroulement du centre en participant financièrement.

Les associations, artisans, artistes du territoire sont également sollicités régulièrement pour mener à bien des projets avec les enfants.

1.3 Publics Accueillis

Le centre de loisirs ADEQUAT accueille une quarantaine d'enfants âgés de 3 à 12 ans, venant essentiellement de Bourbon l'Archambault et ses alentours durant les journées d'école. Le mercredi, nous accueillons trente enfants au maximum.

La majorité des enfants fréquente le centre de loisirs de manière régulière, d'autres viennent de manière occasionnelle, en fonction des désirs et des besoins des parents mais aussi à la demande des enfants.

Nous accueillons avec une vigilance particulière tous les enfants pouvant avoir des besoins spécifiques. Pour cela, un entretien préalable à l'accueil est mis en place pour permettre d'assurer un cadre sécurisant à l'enfant, à sa famille mais également aux autres enfants et à l'équipe d'animation.

Centre Social ADEQUAT - Place de l'église - 03160 Bourbon l'Archambault - 04 70 67 12 63 / 07 67 59 71 45
tiphaine.adequat@gmail.com - jessica.adequat@gmail.com

2.Présentation de l'équipe :

L'équipe est constituée autour d'un projet commun et prépare ensemble le centre de loisirs, elle se compose ainsi :

- Une responsable du pôle famille : Jessica LEFEVRE
Tutrice de Tiphaine Dupont et de Camille Picard
BP JEPS Education environnement
- Une responsable de l'accueil de loisirs en formation : Tiphaine DUPONT
BAFA – BAFD en cours
- Une animatrice référente périscolaire : Pascale RIVIERE
BAFA
- Une animatrice partagée entre l'accueil périscolaire et le service jeunesse : Anaëlle DUFOUR
BP JEPS Activités physiques pour tous
- Une animatrice en apprentissage : Camille PICARD
Bac Pro SAPAAT

6

La responsable du centre de loisirs a un devoir de formation auprès des animateurs notamment auprès des stagiaires et doit, dans ce cadre-là, parvenir à aménager des temps plus spécifiques et propices pour l'accompagnement de ces derniers. En ce sens, des réunions-bilan sont mises en place en début de stage, à mi-parcours et en fin de stage pratique.

Afin de mieux accompagner l'équipe, il est indispensable que la directrice du centre social soit disponible, attentive aux besoins de formation de l'équipe pédagogique et garante d'une communication saine et claire.

3. Les intentions éducatives et les objectifs généraux

Le centre Adéquat : notre centre à tous sera la thématique de l'année scolaire 2021-2022.

Cette thématique se prête parfaitement à l'expérimentation des pédagogies dites « nouvelles ». Elle s'insère dans un fil conducteur transversal à tous les services du centre.

Les pédagogies dites « nouvelles » s'inscrivent dans la mouvance de l'éducation populaire qui vise à l'épanouissement et l'indépendance des individus en leur donnant les moyens d'agir pour et dans la société. Elles respectent le rythme naturel de l'enfant tout en laissant la place à celui-ci de prendre conscience de ses besoins et de ses envies. De plus, l'aménagement des espaces, réfléchi pour laisser la place aux activités spontanées, permet de multiplier les opportunités en s'appropriant son environnement tout en apprenant de ses erreurs.

L'enfant manifeste l'émergence de son projet dans des activités spontanées et l'animateur favorise la réalisation de celui-ci en l'orientant dans une pratique satisfaisante pour l'enfant.

Liens avec les objectifs éducatifs du centre social :

- *Faire émerger les potentiels de chaque enfant ou adolescent et permettre de les développer dans une dynamique d'esprit de groupe ;*
- *Favoriser l'épanouissement individuel dans le respect du collectif ;*
- *Promouvoir la citoyenneté et l'engagement des participants*

Depuis janvier 2019, une réorganisation des temps périscolaire avait été réfléchi en équipe suite à un constat : les enfants sont beaucoup sollicités durant la semaine et n'ont que très peu de temps pour choisir réellement les activités qu'ils souhaitent faire ou justement ne pas faire. Des ateliers permanents ont donc été installés pour permettre aux enfants plus de liberté et d'autonomie.

La mise en place de ces ateliers a permis un apaisement général du collectif et des retours plus que positifs des enfants et des familles puisque les enfants souhaitent rester plus longtemps au périscolaire. Il est donc nécessaire d'aller plus loin et de responsabiliser les enfants sur leurs propres besoins et leur implication dans la vie collective.

Il existe de véritables enjeux d'apprentissages autour des jeux et des activités spontanées, tel que le permet la mise en place des pédagogies dites « nouvelles » ; et c'est le rôle d'une équipe d'animation d'amener les enfants vers ces opportunités d'apprentissage.

L'équipe d'animation est là pour offrir des opportunités aux enfants et non pas proposer des activités.

L'aménagement des zones doit être réfléchi de façon à donner envie. Il doit permettre de créer un espace accueillant et intrigant, offrant beaucoup de possibilités : la curiosité des enfants sera attisée par la découverte de nouvelles façons de jouer.

Les pédagogies dites « nouvelles » se caractérisent par la confiance de l'adulte dans les possibilités propres à chaque enfant d'assurer son propre développement si l'adulte est présent pour l'aider et réaliser ses projets et non pour imposer des activités.

L'organisation et le choix des mobiliers doivent être pensés par rapport aux besoins de l'enfant et des objectifs du projet pédagogique.

Les parents doivent être sensibilisés à cette démarche pour comprendre la posture de l'équipe d'animation sur les temps d'accueil de leur enfant et connaître les bénéfices que cela peut apporter à chacun.

De cela, l'équipe d'animation a fait ressortir les objectifs à atteindre pour l'année :

- Développer le respect, la coopération et l'intégration de tous et à tout moment
 - Assurer la sécurité des enfants (physique, morale et affective)
 - Favoriser le respect
 - Respecter le rythme de l'enfant
 - Permettre l'acceptation de tous

- Réaménager les locaux
 - Développer de nouveau l'autonomie de l'enfant
 - Optimiser l'espace pour inciter les enfants à découvrir de nouvelles activités
 - Impliquer les enfants dans l'appropriation de l'espace

- Permettre la communication et l'expression de tout un chacun sur le territoire
 - Permettre aux enfants de s'ancrer sur leur territoire en étant acteur
 - Créer du lien avec d'autres associations pour développer le panel d'animations proposé aux enfants
 - Faire venir les familles au sein du centre de loisirs

4. Les activités.

Les activités proposées par l'équipe d'animation doivent permettre de répondre d'une part, aux objectifs fixés, et d'autre part de tenir compte des réalités matérielles, humaines, financières et être adaptées aux envies et rythmes de l'enfant.

Le programme d'activités est réalisé en réunion d'équipe. Les enfants seront bien évidemment associés à la réalisation de ce programme et il peut être modifié selon les attentes et les envies des enfants.

Les animateurs organiseront des moments de discussion (Réunions d'enfants) avec les enfants pour leur demander leur avis. Il y a donc des temps d'activités qui seront négociables et d'autres, pour des raisons techniques, de sécurité ou d'encadrement, qui ne le seront pas.

L'enfant a le droit de participer ou pas aux activités, dans la mesure où cela est possible. L'équipe est toujours disponible pour écouter, discuter, et proposer une réponse adaptée.

5. La vie quotidienne.

La vie quotidienne concerne tous les temps qui rythment la journée du centre et qui ne sont pas directement des temps d'animation de loisirs.

Pour chacun de ces temps, il est nécessaire de prévoir une organisation qui permette d'une part le bon fonctionnement quotidien, et d'autre part de considérer ces temps comme des moments d'apprentissage des règles de vie.

L'accueil du matin :

L'enfant est emmené par un parent puis est confié à l'animateur.

Le moment d'accueil permet aux enfants d'arriver et de s'installer à leur rythme. Ils ont la possibilité pendant ce temps de lire, de dessiner, de jouer, de discuter.... L'animateur est disponible et à l'écoute de chaque enfant. De même l'enfant qui n'a pas eu le temps de prendre son petit déjeuner peut le faire à son arrivée.

Le temps d'accueil permet également d'être disponible auprès des parents afin de les informer sur la journée, d'échanger et d'être à l'écoute de toutes remarques ou suggestions pour un meilleur rapport avec eux et une meilleure prise en charge de l'enfant.

Les soins : Référent COVID : Tiphaine DUPONT

Des trousse de secours sont disponibles dans chaque salle accueillant les enfants et un registre des soins est tenu par la personne soignant l'enfant. Lors de tout déplacement, les animateurs prendront systématiquement la trousse de secours, la liste des enfants et les numéros d'urgence.

Le départ le soir :

La responsabilité de l'équipe pédagogique s'arrête dès que l'enfant est confié à une personne habilitée (mineure ou majeure) qui vient le chercher.

Pour les enfants rentrant seuls à leur domicile, une autorisation doit être délivrée par les parents, déchargeant ainsi l'équipe d'animation de toutes responsabilités lorsque l'enfant n'est plus dans les locaux.

Un temps est prévu avec les parents pour pouvoir transmettre les informations relatives à la journée de l'enfant. Il est important pour l'équipe d'animation d'essayer de décloisonner les différents temps de garde de l'enfant.

La journée du mercredi :

Voir annexe 1 et 2

Les règles de vie

Le responsable du centre de loisirs et son équipe sont garants du respect des règles établies au sein du centre. A l'extérieur, l'équipe veille à respecter les consignes supplémentaires (prestataire d'activité, code de la route...) pour garantir la sécurité des enfants et le respect des autres.

Le cadre fixé doit permettre :

Aux enfants :

- De se sentir en sécurité.
- De comprendre les limites posées et apprendre à les respecter.
- De discuter avec l'adulte sur le respect ou non-respect des règles, sur la loi.

10

A l'équipe d'encadrement :

- De travailler de manière cohérente par rapport au projet.
- D'adopter un discours commun face aux comportements rencontrés.
- D'affirmer notre rôle d'adulte référent, garant de la sécurité et de la loi.

La démarche à suivre en cas de non-respect d'une règle :

- Chercher à savoir ou comprendre ce qui s'est passé.
- Discuter calmement avec l'enfant ou les enfants concernés un peu à l'écart du reste du groupe. (La discussion avec l'enfant n'est pas un débat public).
- Mesurer la gravité de l'acte pour chercher une solution de réparation ou une sanction adaptée. (La discussion avec un enfant est déjà un acte important de réparation).
- Déléguer à un collègue ou à la direction la prise en charge de l'enfant si on ne se sent pas capable de le faire.

Il est normal que les enfants se confrontent aux règles et au cadre posé. Ils vont tester notre capacité à être crédible. La cohérence de l'équipe est essentielle pour que l'enfant trouve des repères fixes et sécurisants qui lui permettront de trouver sa place et de se sentir bien.

Le respect du cadre et des règles est essentiel pour tous (enfants et adultes), nous nous construisons autour de valeurs (le bien, le mal, l'interdit, l'autorisé, la loi, la morale...). Le projet pédagogique donne un cadre commun à l'équipe, et permet de trouver des réponses cohérentes et adaptées à la situation. Le cadre définit d'abord un espace de sécurité et de libertés pour tous.

6. Evaluation

L'évaluation du projet pédagogique permet d'identifier et de remédier aux situations problématiques et ainsi par la suite de proposer des évolutions. Elle permet aussi de vérifier la pertinence et la cohérence de ce projet, entre les objectifs définis et le fonctionnement quotidien du centre de loisirs en référence aux orientations éducatives du centre social ADEQUAT.

L'évaluation portera sur les objectifs, les démarches, les actions pour en apprécier la pertinence, l'efficacité ou la conformité.

Plusieurs outils servent à évaluer le projet pédagogique :

- Les réunions d'enfants : lieux où les enfants peuvent s'exprimer sur le fonctionnement du centre, proposer des changements et donner leurs avis.
- Des temps en équipe : à chaque période de vacances scolaires, une réunion avec les animateurs du centre de loisirs est prévue pour faire un point sur l'avancée du projet et proposer des pistes à explorer. Voici quelques indicateurs pris en compte lors de ces réunions :
 - Les ateliers ont été mis en place avec la participation des enfants
 - Pourcentage des enfants accueillis s'étant appropriés les espaces mis en place
 - Impact auprès des enfants sur leur autonomie et leur prise d'initiatives au sein du centre de loisirs
- Les familles seront invitées à de nombreuses reprises au centre de loisirs pour des événements festifs : un temps d'évaluation ludique sera proposé pour recueillir l'avis des familles.

Une bonne évaluation permet d'être cohérent dans ses choix pédagogiques et d'en définir de nouveaux.

Journée type 3- 6 ans

9h00-9h30 : arrivée échelonnée des enfants

9h30-9h45 : rassemblement et réunion d'enfants

9h45-10h00 : Mise en train : petit jeu ou petite chanson pour se mettre en route avant de débiter

10h00-11h15 : mise en place d'une activité par un animateur.

11h15-11h45 : temps libre

11h45-12h45 : temps de repas

12h45-14h00 : temps calme, les plus jeunes partent faire la sieste, suivi d'un temps libre

14h00-15h45 : mise en place d'une activité au choix des enfants (on y inclut le rangement) ou sur un des ateliers mis en place

15h45-16h15 : réunion d'enfants

16h15- 16h45 : goûter + vaisselle du goûter

16h45-17h15 : jeux collectifs ou ateliers mis en place

Journée type 6-12 ans

9h00-9h30 : arrivée échelonnée des enfants

9h30-9h45 : rassemblement et réunion d'enfants

9h45-10h00 : Mise en train : petit jeu ou petite chanson pour se mettre en route avant de débiter

10h15-11h30 : mise en place d'une activité par un animateur

11h30-12h00 : temps libre

12h00-13h00 : temps de repas

13h00-13h30 : temps calme

14h00-14h30 : temps libre (on favorise l'extérieur)

14h00-15h45 : mise en place d'une activité au choix des enfants (on y inclut le rangement) ou sur un des ateliers mis en place

15h45-16h00 : réunion d'enfants

16h15- 16h45 : goûter + vaisselle du goûter

Les enfants qui partent faire une activité sportive après l'Acm partent se changer

16h45-17h15 : jeux collectifs ou ateliers mis en place